



Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal du 21 janvier 2019

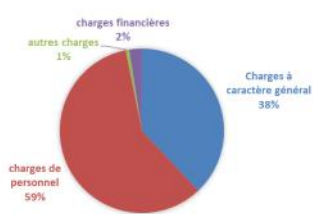
- ♦ PAB : (voir page 3)
- ♦ Point fibre en Corrèze expliqué par Christian Bouzon.
- ♦ Recensement de la population : M. le Maire indique que le recensement a débuté le 17 janvier et se terminera le 16 février. Mme Mougeotte est l'agent recenseur.
- ♦ Contrat surveillance de la cantine : M. le Maire informe que Mme Prades ayant arrêté, elle est remplacée par Mme Vanelslande pour 6 h / semaine pendant la période scolaire. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ce remplacement.
- ♦ Halle marchande : M. le Maire indique qu'un dossier est lancé pour la construction d'une halle sur le terrain de pétanque près du cadran solaire. Une aide de l'Europe est possible à hauteur de 80 %.
- ♦ M. le Maire rend compte du bilan positif du marché de Noël organisé par les commerçants de la commune.

Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal du 8 mars 2019

- ♦ Présentation des comptes administratifs par Madame la trésorière principale des finances publiques. M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de M. Charrieras, le conseil municipal approuve à l'unanimité, le compte administratif 2018.

COMPTE ADMINISTRATIF : DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE CHABRIGNAC	€ par habitant	€ par habitant moyenne départementale
Charges à caractère général	73 955,45	126,20
Charges de personnel	114 455,05	192,00
Autres charges de fonctionnement	1 339,00	118,00
Charges financières	4 840,42	8,26



COMPTE ADMINISTRATIF : RECETTES DE FONCTIONNEMENT

RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNE DE CHABRIGNAC	€ par habitant	€ par habitant moyenne départementale
Produits et services du domaine	7 961,40	13,59
Impôts et taxes	184 745,55	266,00
Dotations et subventions	99 365,14	169,57
Autres produits	12 820,26	21,00

Vote du budget primitif présentés par Madame la trésorière principale des finances publiques. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de maintenir les subventions aux associations au même niveau que l'année précédente et d'augmenter de 1 % les taxes. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le budget primitif communal 2019.

Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal du 15 avril 2019

- ♦ PAB : (voir page 3)
- ♦ Enquête publique : M. le Maire fait part d'un courrier de M. Le Préfet de la Corrèze qui demande au conseil municipal de donner son avis sur la création d'un site d'élevage de 650 places dédié à la préparation sanitaire et alimentaire de bovins situé sur la commune de Chabrignac. Vu l'arrêté préfectoral en date du 6 mars 2019 portant ouverture d'une consultation du public au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le dossier de demande d'enregistrement présenté par la société SCEA Préparation de Broutards Limousins relatif à la création d'un site d'élevage de 650 places dédié à la préparation sanitaire et alimentaire de bovins situé sur la commune de Chabrignac ; Vu les dispositions du code de l'environnement précisant qu'il appartient au Maire de saisir le conseil municipal afin qu'il formule un avis sur le dossier, dès le début de l'enquête publique ; (suite page3)

1er PRIX DEPARTEMENTAL DES VICTOIRES DE L'INVESTISSEMENT

La création unique du théâtre de plein-air associé à la rosace en pierres d'Allasac ont été récompensées par la remise du Premier Prix Départemental des Victoires de l'Investissement Local. Ce prix a été remis à Jean-Luc Dupuy, à Bugeat, le 4 juin, lors du congrès départemental des maires par Jean-Jacques Dumas, Président de l'AMF 19.

CHABRIGNAC INFOS est le journal municipal annuel ou semestriel de la commune de Chabrignac. Il est imprimé par la mairie avec le photocopieur municipal. Journal photocopié en 220 exemplaires en couleur et gratuits. Directeur de la publication : Christian Bouzon. Equipe rédactionnelle : Bernadette Sauffier, Isabelle Pereira, Bérangeère Lacroix, Ringo Deronce et Christian Bouzon. Crédits photos : F. Breuil et C. Bouzon. Janvier 2020. informations mairie 05.55.25.60.57.

Vu les différents avis présentés dans l'arrêté de Monsieur le Préfet ; Vu le dossier de consultation : expliquant les conditions et les ressources de ce site ; Monsieur le Maire rappelle que ce site a déjà accueilli des bovins, qu'il s'agit en fait d'un renouvellement d'agrément, que le site n'était plus exploité depuis 2 ans pour l'élevage.

VOTE A BULLETINS SECRETS :

POUR : 11 ; CONTRE : 1 ; BLANC : 2

Avis Favorable avec 11 voix pour.

- ♦ Halle : M. le Maire explique que le dossier est en bonne voie et qu'il faudra solliciter l'aide d'un architecte.
- ♦ Eclairage public : Patrice MARTY explique l'entretien qu'il a eu avec M. COLLIN de l'entreprise CONTANT, à propos des ampoules sur les candélabres existants qui sont actuellement au sodium, les ampoules n'étant plus fabriquées, il conviendrait de les remplacer par des LEDS comme sur les nouveaux candélabres. Il y a 39 ampoules à changer pour un coût de 6 396 € HT. Le conseil départemental ne subventionne pas ce genre d'investissement. Il faut voir avec le syndicat départemental d'électrification. En attente de réponse, le conseil municipal ne se prononce pas ce jour.
- ♦ Voirie : M. le Maire présente les devis pour les travaux de voirie à Laschamps. Les travaux devraient débuter à l'automne. La chaussée sera refaite par le Département, des trottoirs seront mis en place.
- ♦ Collecte des déchets et tris : M. le Maire explique qu'il a vu avec M. Laporte pour l'emplacement des containers. Le Sirtom devrait livrer les containers sans tarder.
- ♦ Règlement intérieur MDLN : M. le Maire propose aux élus de réfléchir à un règlement intérieur lors des locations de la MDLN pour la remise des clés et les bruits notamment. Une équipe est diligentée pour mener ce travail avec Christian Bouzon.



Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal du 17 juin 2019

- ♦ PAB : (voir page 3)
- ♦ Site WEB : C. Bouzon explique que la commune devrait se doter d'un site web de qualité. Il rappelle que celui qui existait au moment de la communauté de communes a été abandonné par l'ensemble des communes. Il dit qu'une société appartenant au groupe La Montagne a déjà pris contact avec lui et invite les conseillers à la rencontrer.
- ♦ M. le Maire rappelle que la fête de l'été proposée par le comité des fêtes approche et invite les conseillers à y être présents. Il fait aussi un bilan de la cérémonie du 8 mai et du spectacle présenté par les élèves de Chabrignac en la salle des fêtes de Juillac qui a rencontré un véritable succès. Il en profite pour rappeler combien l'école est importante au sein du village.

Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal du 17 juillet 2019

- ♦ PAB : (voir page 3)
- ♦ M. le Maire présente Mme Paula Da Silva qui sera la remplaçante de Mme Marie Sauffier du 09 août à mi-janvier 2020. Mme Da Silva assurera également le remplacement de la secrétaire de mairie de Rosiers de Juillac. Les horaires de la mairie ne sont pas modifiés.
- w Halle : M. le Maire indique que l'architecte pour la future halle est M. Dartigeas. Le conseil vote favorablement à l'unanimité le projet proposé.
- ♦ Redevances : M. le Maire présente au conseil les redevances pour occupation des sols pour la société Orange d'un montant de 564,81 euros et pour la société Enedis pour un montant de 209 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité ces redevances.

Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal du 16 septembre 2019

- ♦ PAB : M. le Maire fait un bilan complet des travaux du plan d'aménagement du bourg et de la rue de l'école. Il indique que les revêtements des chaussées sont terminés, que les réseaux téléphoniques, assainissement*, électricité sont enterrés, que la place de la mairie est terminée et que le théâtre de plein-air est engazonné. Il rajoute que le stationnement des véhicules est déplacé le long de la rue de la mairie, que la création de cette place permet une ouverture sur la mairie et sur le terrain situé derrière l'école. Il précise que celui-ci est nivelé et arboré de 8 érables remplaçant ainsi les 3 fruitiers usés par le temps et qu'il sert d'aire de sport aux élèves de l'école. M. le Maire indique que la route qui mène à la grange donne désormais un accès plus facile au cimetière, que 20 places de parkings (dont la moitié en parking enherbé) sont opérationnelles. Il dit que l'éclairage ancien est remplacé par de nouveaux candélabres à LED plus économes et que la chaussée est consolidée par la mise en place de blocs de bétons. Il rajoute que le parking placé le long de la rue de la mairie en direction de l'Augénie accueille depuis quelques semaines les containers pour le tri sélectif. Il précise que la grange utilisée comme local technique a de nouvelles portes en bois et que l'espace sanitaire qui était au cadran solaire sera remplacé par un espace sanitaire mixte : des toilettes pour handicapés aux normes et deux autres toilettes classiques, le tout accompagné d'un grand lavabo. M. le Maire dit que l'espace douche réservé au personnel communal est réalisé et rajoute que la maison « Massias » est mise en sécurité par la pose de volets et portes en bois. Ensuite, il dit que l'accès à la maison de la nature est sécurisé avec la création de trottoirs de chaque côté de la chaussée et d'un parking, que l'éclairage à LED est fonctionnel, que l'emplacement face aux commerces est remplacé par un espace de verdure. Il poursuit en disant que, pour davantage faire ralentir les véhicules, deux passages surélevés ont été posés aux entrées du village. Il dit que le Plan d'Aménagement du Bourg arrive dans sa troisième tranche avec tout d'abord, la suite de l'assainissement* dans le bourg (rue du vieux bourg, place de l'église et rue du château), que la place de l'église sera refaite, que des arbres seront plantés, que les fils téléphoniques et électriques seront enterrés et que l'éclairage actuel sera changé par un éclairage à LED. Enfin, il rajoute que les travaux à l'entrée de Laschamps permettront la mise en sécurité de cet accès devenu très passant et très roulant depuis l'installation du supermarché Carrefour et que la chaussée sera recouverte d'un enrobé par le Conseil Départemental. Il rappelle que le PAB, c'est 3 tranches de travaux de 100 000 euros subventionnées à 50 % par le Conseil Départemental de la Corrèze soit 150 000 euros et que les travaux de la rue de l'école (80 000 euros) ont bénéficié d'une aide de l'état, la dotation d'état aux territoires ruraux à hauteur de 48 %.

- ♦ Achat d'un terrain, groupement forestier du château de Chabrignac : M. le Maire présente une proposition d'achat d'un terrain. Le vendeur est le groupement forestier de Chabrignac, représenté par M. Philippe Barthomivat de La Besse, La parcelle est située au Bourg de Chabrignac, section B, n°1031. Sa surface est de 4 969 m². La proposition d'achat de cette parcelle est de 2 500 euros. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'achat du terrain.
- ♦ Personnel : M. le Maire présente le dossier d'embauche de M. Enzo Zanetti en contrat d'accompagnement à l'emploi dans le cadre d'un PEC. Ce contrat est conclu dans le cadre d'un parcours emploi compétences sous la forme d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi. Il est conclu pour une durée de douze mois. La durée hebdomadaire de travail sera de 20 heures. Dans le cadre de cette embauche, M. Enzo Zanetti, bénéficiera de plusieurs actions de formation. Une aide financière sera accordée à la collectivité. Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité l'embauche de M. Zanetti.
- ♦ M. le Maire lit le courrier de Mme Michaud qui désire louer la maison d'habitation pour y installer une brocanterie, avenue de la République. M. le Maire présente la proposition de loyer pour la future brocanterie. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le loyer à 300 euros par mois. Vote à l'unanimité.

Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal du 21 octobre 2019

- ♦ Fête de la citrouille : Un compte rendu très détaillé des préparatifs est réalisé par Christian Bouzon. En bref, la journée de samedi s'adresse aux enfants. Le dimanche, un apéritif offert par la commune est prévu pour l'inauguration de la fête de la citrouille. M. le Maire rappelle l'importance de cette fête pour la commune et les alentours. Il remercie les conseillers de leur implication à tous les niveaux de la fête les jours précédents et suivants. La réussite de cette manifestation est l'affaire de toute une équipe.
- ♦ Maison de la nature : lecture du règlement. Le conseil décide de faire appliquer ce règlement à compter de janvier 2020.
- ♦ Repas du 11 novembre : M. le Maire présente aux conseillers la liste des personnes qu'ils doivent inviter pour le repas annuel des aînés qui aura lieu au restaurant Le Grillon. Chaque conseiller reçoit les invitations à distribuer.

Compte-rendu succinct de la réunion du conseil municipal du 18 novembre 2019

- ♦ Rapports CLECT : M. le Maire fait lecture du courrier reçu de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive (CABB) adressé aux communes membres ; il s'agit des rapports des travaux de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) 2016, 2017 et 2019 concernant le calcul des attributions de compensation pour les exercices 2016, 2017, 2018, 2019 et 2020 suite aux transferts et restitutions de compétences. Il est proposé au conseil municipal d'approuver les rapports de la CLECT. Vote à l'unanimité.
- ♦ Halle : M. le Maire indique que la demande d'aide est acceptée et que la construction débutera en Janvier 2020. Architecte : M. Patrick Dartigeas. Coût : 100 000 euros. Subvention FEDER : 80 000 euros. Subvention FST : 15 000 euros.
- ♦ Taxe d'aménagement : Après présentation par M. le Maire de la taxe d'aménagement, le conseil municipal ne souhaite pas modifier le taux actuel de la taxe d'aménagement.
- ♦ Décisions modificatives : M. le Maire présente au conseil municipal deux propositions de décisions modificatives pour des virements de crédits. La première décision modificative concerne le budget principal, la seconde, le budget du bâtiment commercial. Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les décisions modificatives.



- ♦ AXA : M. le Maire rend compte d'une proposition d'une offre promotionnelle Assurance santé pour la commune. M. le Maire informe le conseil municipal qu'il a reçu M. Franck Aymard, de la société AXA, une proposition qui a pour objet de proposer une complémentaire santé aux habitants de la commune à des conditions tarifaires promotionnelles. Une réunion publique sera organisée par AXA France pour informer les habitants. Après en avoir délibéré, le conseil municipal a émis un avis favorable pour que la société AXA France propose des contrats aux habitants de la commune et organise une réunion publique à ce sujet.
- ♦ Occupation du domaine public. M. le Maire fait état de la demande de la fleuriste, installée à Chabrignac, et qui souhaite positionner sa roulotte à côté des commerces, avenue de la République, sur le domaine public. Compte tenu de la réglementation sur l'occupation du domaine public, le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de faire une proposition de loyer à 50 euros par mois avec obligation de fleurir l'espace vert sis devant les commerces. Si la fleuriste accepte, elle pourra installer sa roulotte en décembre. Premier loyer en janvier 2020.

****INFO : c'est la CABB, la Communauté d'Agglomération du Bassin de Brive qui a la compétence ASSAINISSEMENT, c'est à dire qu'elle assure la logistique de A à Z des travaux mais également qu'elle en a entièrement la charge financière.***

ETAT CIVIL 2019

Population au 01/01/2020 : 592 habitants*

5 Naissances : le 24 janvier, Mathis, Franck, Dominique BOUDY ; le 13 mars, Justine DELAYE ; le 16 juin, Baptiste, Antoine, Lucien MAURY ; le 24 juillet, Ziyad, Mostapha, Mohammed FIKRI ; le 20 août, Tao SCURBEQC .

0 Mariage. 3 PACS.

17 Décès dont 13 résidents de l'EHPAD les Hortensias de Chabrignac : le 9 janvier, Roger DAVID ; le 1er mars, Pascal POUMEAU ; le 19 mars, Marguerite HOFFMAN ; le 25 mars, Marcelle GERODOLLE ; le 26 mars, Michelle LEVOLE ; le 10 avril, Auguste LAURIAC ; le 28 avril, Yvonne BUISSON ; le 30 avril, Daniel COUBJOURS ; le 17 juin, Valentine LASSAGNE ; le 19 juin, Donald COLLINS ; le 24 juillet, Léa TARRADE ; le 21 octobre, Armand COMBY ; le 24 octobre, Marie-Yvonne MOUNIER ; le 25 octobre, Georgette RIGOUX ; le 27 octobre, Geneviève BORDAS ; le 21 novembre, Jean BACH ; le 5 décembre, Jacqueline DELPECH. ■

* chiffres Insee au 1er janvier 2020